

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 février 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 7 février 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon Pascale Douineau Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Manuel Pottier, Stéphanie Mingant, Christophe Couïc, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Yvette Bouguen, Serge Nilly, Soizig Cordroc'h .

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Christophe Couïc a donné pouvoir à Michel Forget (à partir de 22h)
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Marie-Louise Cornou a donné pouvoir à Nadine Constantino
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Brigitte Conan a donné pouvoir à Pascale Douineau
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel POTTIER

1. APPEL A PROJET REGION BRETAGNE- DYNAMISME DES VILLES EN BRETAGNE : DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA VILLE DE QUIMPERLE

Exposé :

L'État, La Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier, et la Banque des Territoires relancent leur dispositif partenarial pour soutenir des démarches globales en faveur du dynamisme des centres-villes et bourgs.

Les communes de Bretagne, intéressées, en partenariat avec leurs intercommunalités, sont invitées à présenter leur candidature en cycle "études" ou en cycle "travaux", selon l'avancement de leur démarche. La date limite de candidature est fixée au jeudi 28 février 2019.

Les partenaires attendent des projets globaux, intégrés, co-construits, animés et faisables. L'objectif est de soutenir des projets globaux sur le périmètre resserré du centre-ville ou du bourg afin de répondre aux besoins des habitants sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne.

Il s'agit de faciliter et de rendre visible la réussite de projets pour démontrer que de nouveaux modèles de développement, et notamment de nouveaux modèles économiques, peuvent prospérer dans les centres-villes et les bourgs ruraux de Bretagne.

Face à l'évolution des modes de consommations, le cœur économique et social de la ville de Quimperlé s'est déplacé progressivement en périphérie du centre-ville.

Dans ce contexte, la commune s'est attachée à définir une stratégie territoriale cohérente lors de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 1er juillet 2015, afin de renforcer son statut de ville-centre. Cette démarche est également confortée par les orientations du PLH et du SCOT approuvés par délibération du conseil communautaire respectivement le 16 janvier 2014 et le 19 décembre 2017.

En effet, la redynamisation des centres-villes est au cœur des préoccupations de Quimperlé Communauté. En cumulant un ensemble d'interventions sur l'habitat, le commerce, les services et le patrimoine, La Ville de Quimperlé et la Communauté d'Agglomération souhaitent asseoir une stratégie commune pour renforcer l'attractivité du cœur de l'Agglomération.

Cet objectif se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel élaboré sur la base d'études d'ingénierie stratégiques. Il est destiné à inciter les acteurs socio-économiques et la population à réinvestir le centre-ville et ainsi faciliter le portage des projets communaux et intercommunaux en centralité.

Ces prochaines années, Quimperlé communauté et la Ville souhaitent ardemment poursuivre leurs interventions en réinscrivant et réinventant l'organisation bicéphale du centre-ville de Quimperlé dans un nouveau périmètre de centralité plus large destiné à développer l'attractivité économique et sociale du cœur du Pays de Quimperlé.

En effet, la volonté de la Ville de s'impliquer dans la restructuration de son centre-ville en apportant une réponse de qualité à la multiplicité des défis qui lui sont imposés en matière de commerces, de services, de mobilité et de mixité sociale et générationnelle de l'habitat épouse les priorités de la Région Bretagne.

Dans une démarche active de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie, les deux collectivités engageront conjointement un nouveau programme d'investissement structurant s'inscrivant dans l'action novatrice engagée par la Région Bretagne en partenariat avec l'Etat, la

Caisse des Dépôts et l'Établissement Public Foncier de Bretagne retrouver une dynamique adaptée aux nouveaux modes de vie de leurs habitants.

Par conséquent, la Ville de Quimperlé souhaite candidater au deuxième appel à projets de la Région Bretagne pour la redynamisation des centres-villes.

A travers cette candidature, la commune souhaite affirmer sa stratégie et démontrer la cohérence de son programme d'action, à savoir :

- **mettre en valeur le patrimoine bâti existant grâce au renforcement des équipements publics en centre-ville générateurs de lien social**, notamment grâce :
 - o au regroupement des services sociaux sur le site de Kerjégu, avec la réhabilitation de l'ancienne clinique de l'Humeur, en vue d'y regrouper l'ensemble des services jeunesse et prévention de la Ville et de Quimperlé Communauté mais également d'accueillir d'autres structures partenaires telles que la Mission Locale, le Point d'Accès au Droit, l'Association ACTIFE et différents opérateurs des champs de l'emploi, des prestations, de l'action sociale : CAF, CPAM, pôle Emploi, CARSAT et MSA,
 - o à la construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse communautaire permettant la mise en œuvre d'un projet d'établissement tourné vers l'innovation pédagogique, les pratiques de création et de diffusion,
- **éliminer les friches urbaines en cœur de ville en créant de la densité résidentielle et commerciale** par le développement d'opérations mixtes d'habitat et de commerce répondant à des enjeux de mixité sociale, d'habitat inclusif à destination des personnes vulnérables et de commerces à travers:
 - o une opération de renouvellement urbain sur la Place Hervo développant une offre de 6 logements locatifs aidés et de 2 commerces en partenariat avec l'OPAC Quimper-Cornouaille,
 - o la requalification du cœur d'îlot « Leuriou » prévoyant un projet d'habitat inclusif en cœur de ville de 24 logements et d'une salle associative élaboré avec le CCAS de la Ville, l'APAJH 29 et les PEP 29 sur la base d'un projet social co-construit,
 - o la rénovation des Halles tournée vers l'innovation d'un concept marchand à l'initiative de la population et des commerçants eux-mêmes,
- **améliorer les mobilités urbaines et le cadre de vie des habitants par la requalification et la mise en valeur des espaces publics en centralité** par :
 - o la transformation de la rue de Pont-Aven en accompagnement d'une opération de reconversion de friche SNCF au cœur de l'îlot Saint-Yves destinée à l'habitat et au commerce,
 - o l'aménagement paysager des entrées de zone 30 en hyper centre,
 - o la recomposition urbaine et paysagère du quartier Guéhenno qui accueillera le futur conservatoire de musique et de danse communautaire dans un secteur en perte d'attractivité,
 - o l'aménagement des abords de la Maison de services aux publics et du Centre départemental d'action social sur le site de Kerjégu,
 - o la valorisation de la richesse des patrimoines bâtis et naturels Quimperlois par la création d'un parcours artistique, une œuvre de « lumière », un chemin bleu imaginé par l'artiste plasticien Yann Kersalé

Proposition :

Afin de pouvoir financer ce programme d'action nécessaire au développement de l'attractivité du pays de Quimperlé et de sa ville-centre, il est proposé au Conseil municipal de solliciter le Région Bretagne sur la base du plan de financement qui suit :

Envoyé en préfecture le 19/02/2019

Reçu en préfecture le 19/02/2019

Affiché le

ID : 029-212902332-20190213-W1-DE

Le dossier de candidature a été présenté en réunion commune des commissions municipales thématiques concernées, le 30 janvier 2019.

Avis favorable de la commission municipale politique de la ville et environnement du 6 février 2019

Avis favorable de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 6 février 2019

P.J. : dossier de candidature
plan de financement

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour solliciter la Région Bretagne.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M -", written over a horizontal line that extends to the right.

